

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 juin 2008 de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 17 février 2010, intitulée: «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder à une analyse d'ensemble du secteur et à proposer différentes variantes du projet de fermeture du tronçon de l'avenue De-Gallatin compris entre le chemin Furet et l'avenue d'Aïre à la circulation automobile (ayants droit exceptés) ou toute autre mesure susceptible d'améliorer le confort des habitants;
- à aménager une traversée piétonne et cycliste sécurisée entre l'avenue De-Gallatin et Planète Charmilles, sur l'avenue d'Aïre, ou toute autre mesure éventuelle tendant au même objectif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En réponse à l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», acceptée le 19 janvier 2010 par votre Conseil, une proposition de crédit est sur le point d'être déposée afin d'étudier des rues ayant le potentiel d'être piétonnisées. L'avenue De-Gallatin répondant aux critères de l'initiative, sa piétonisation sera étudiée dans le cadre de cette démarche comme un site prioritaire. La question des ayants droit sera évidemment prise en considération.

Quant à la deuxième invite de la motion, un complément à l'autorisation de construire du projet de l'avenue d'Aïre a été déposé, le 17 mars 2010, auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, répondant à cette demande. Pour le financement du projet, une demande de crédit sera déposée prochainement à votre Conseil.

Dans le cadre de ce projet, le confort et la sécurité des piétons et des cyclistes seront améliorés sur les trottoirs de l'avenue d'Aïre et au droit des traversées reliant le centre commercial Planète Charmilles, de même pour les itinéraires venant de l'avenue De-Gallatin. Une traversée pour les cyclistes a été introduite au droit du passage piétonnier près du numéro 3 de l'avenue d'Aïre, car leur parcours pour se rendre au centre commercial se fait aujourd'hui à travers un passage privé interdit aux circulations autres que piétonnes.

Parallèlement, il a été demandé à la Direction générale de la mobilité d'envisager une étude de régulation pour qu'au moins l'une des deux traversées piétonnes susmentionnées soit sécurisée par une signalisation lumineuse.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani

Le 19 mai 2010.